

Modification des demandes de crédit-temps, de congés thématiques et d'interruption de carrière !

A partir du 1er juillet toutes les demandes de crédit-temps, de congés thématiques et d'interruption de carrière doivent être introduites de façon électronique !

Pour permettre à chacun de se familiariser avec les applications en ligne, une période de transition de 3 mois est prévue.

L'ONEM acceptera encore les demandes au format papier jusqu'au 1er octobre 2024.



Votre liberté, votre voix

